

## Proces entre copropriétaires

-----  
Par eric

Bonjour,  
je suis propriétaire d'un appartement depuis un ans environs. Lors d'un assemblée générale ordinaire précédent mon arriver, des décisions concernant des travaux de rafraichissement de façade ont étai present; puis contester par un des cinq membres de la copropriété.  
La personne prétendant ne pas se faire entendre par notre cabinet de copropriété a portée l'affaire en justice et a remporter le procès.

Dans la procédure introduite par :

Demanderesse : Madame Carine Rivalin

Défendeur: Syndicat de copropriétaires résidence deux rue des boulangers représenter par son syndic Sarl CABINET SCHEUER

Tel qu'il est stipuler sur le compte rendus du procès qu'on m'a remis.

Dans le compte rendus sus nommé mon nom n'apparait pas et je n'ai eut connaissance de cette affaire que lors de l'assemblée générale ordinaire précédente.

Est ce que je doit payer la somme réclamer ?

Merci d'avance pour le temps passer à me repondre  
cordialement  
Eric Liebau